

**Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du**  
**15 novembre 2017**

Convocation affichée le 9 novembre 2017

1) **COMPTE-RENDUS DES DECISIONS DU MAIRE**

2) **DELIBERATIONS:**

- Demande de subvention de l'école de Bazus pour un séjour scolaire.
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local communal accueillant le Relais d'Assistants Maternels.
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou
- Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2019-2022 CDG31

3) **VILLARIES INFOS N°10**

4) **FETE DE NOEL DES ENFANTS**

3) **COMPTE-RENDUS DES DELEGUES**

4) **QUESTIONS DIVERSES**

**Etaient présents :**

M. ROUMAGNAC Léandre, Mme HEITZ Monique, Mme NOUVEL Odile, M. BARBES Alain, M. BERTAGNA Alain, M. BOISSIERE Sébastien, M. BURET Jean-Philippe, Mme MERLY Marie-Ange, Mme PERLEMOINE Anita

**Procurator(s) :**

M. COURRIER Laurent donne pouvoir à M. ROUMAGNAC Léandre, Mme DEL CARMEN Elodie donne pouvoir à M. BOISSIERE Sébastien, M. LAURIOL Eric donne pouvoir à M. BURET Jean-Philippe

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme DEL CARMEN Elodie, M. LAURIOL Eric, M. SAINGIER Hervé, Mme BARIZZA Pascale, M. COURRIER Laurent, Mme TAUDOU Marjorie

Mme Monique HEITZ a été nommée secrétaire

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire demande si des remarques sont à apporter au compte rendu du dernier conseil municipal du 13 septembre 2017. Aucune remarque n'étant demandée, M. le maire demande l'approbation du compte-rendu qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter une délibération relative à la DETR. Accord du Conseil

**1) COMPTE-RENDUS DES DECISIONS DU MAIRE**

Néant

**2) DELIBERATIONS**

**Demande de subvention de l'école de Bazus pour un séjour scolaire:**

Mr Cosset, instituteur à Bazus, a adressé un courrier très précis pour présenter le projet d'un séjour à Vieux-Boucau pour les 20 enfants du CE2 ; le coût total est estimé à 284 euros par

enfants ; 6 enfants de Villariès sont concernés, le conseil allouera une subvention de 30 euros/enfant domicilié sur la commune.

### **Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour l'accueil du RAM (Relai d'Assistants Maternelles) de la C3G**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service du Relais d'assistants maternels propose d'accueillir les assistantes maternelles du territoire sur différentes communes.

Cet accueil est réalisé dans des salles communales mises à disposition.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de la nouvelle convention et demande à l'assemblée de délibérer ; Accord du conseil à l'unanimité

Cet accueil a lieu les mardis, tous les 15 jours, pour les assistantes du secteur.

### **Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.**

La communauté de communes est tenue de mettre en conformité ses statuts conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

M. le Maire fait lecture des nouveaux statuts qui sont approuvés par l'assemblée.

Mr Alain Barbes a alerté le Conseil sur la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs... » ; En effet en raison de la future construction du Lycée à Gragnague, il sera nécessaire d'être vigilant sur l'implantation du plateau sportif, afin que celui-ci reste à disposition des communes adhérentes de la C3G, et non exclusivement à disposition du Lycée.

### **Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2019-2022:**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31,
- de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente.

## **Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :**

Mr le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention pour les travaux de mise en accessibilité des toilettes publiques de l'église. Le conseil municipal donne son accord.

## **COMPTE-RENDU DES DELEGUES**

### **☐ Contrats Aidés :**

Le 8 août dernier, le Gouvernement a pris la décision de l'arrêt total des conventions CUI-CIE et CUI-CAE. En conséquence, l'emploi en contrat aidé d'une ATSEM à l'école maternelle n'a pu être renouvelé.

Mr le Maire a été interpellé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de connaître les difficultés rencontrées au sein de notre école et du périscolaire.

Au vu de l'état fourni faisant apparaître nos difficultés, la possibilité d'obtenir un nouveau contrat semble se concrétiser.

Nous attendons la réponse officielle de la Préfecture.

### **☐ Conseil d'Ecole du 7 novembre.**

Messieurs Sébastien Boissière et Léandre Roumagnac font le compte rendu de la réunion.

Mr le Maire a remis à chacune des 3 écoles un ordinateur portable.

Ces ordinateurs ont été offerts à la commune par l'entreprise Biscuiterie St Michel suite au Grand Prix des Communes Gourmandes organisé lors du passage du Tour de France en juillet dernier et gagné par Villariès ; les enseignants de Bazus et de Gargas, ainsi que l'inspectrice de l'Education Nationale présente ont chaleureusement remercié la commune de Villariès.

La directrice de l'école de Villariès a fait la demande d'achat de licence du logiciel Pack Office pour l'ensemble des ordinateurs de l'école ; un devis va être demandé. Il a été toutefois précisé que ces ordinateurs étaient déjà dotés du logiciel Open Office, seul logiciel recommandé par l'Education Nationale.

Le PPMS s'est déroulé le 15 novembre 2017 sur les 3 écoles de façon très satisfaisante.

Il a été évoqué le remplacement des ATSEM en cas de maladie : un intervenant de l'ALAE sera alors détaché pour remplacer l'ATSEM absente le cas échéant.

Les effectifs de l'année 2017-2018 paraissent stables par rapport aux années précédentes.

Les rythmes scolaires restent inchangés sur le RPI, en accord avec les parents d'élèves et les trois communes. Les enseignantes se sont abstenues.

La décision prise par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou est de conserver la semaine de 4,5 jours.

### **☐ Etude sur les Economies d'Énergie demandée auprès du Syndicat Départemental d'électricité (SDEHG) concernant l'éclairage public:**

Le SDEHG a présenté son étude :

La consommation annuelle d'électricité à Villariès revient à 12 140 euros pour l'ensemble de l'éclairage public ;

L'installation d'horloge à commande sur les 22 coffrets du village est estimée à 7600 euros au total, avec une participation communale de 1400 euros après déduction des aides et subventions,

L'estimation du gain en fonction de l'arrêt de l'éclairage nocturne est la suivante : ***pour 4 heures d'arrêt : gain de 4200 euros/an ; pour 5 heures : gain de 5200 euros/an.***

Le Conseil décide d'approfondir cette étude en questionnant les communes qui proposent déjà cette solution d'économie, et au-delà il proposera des réunions d'information et de concertation avec les habitants si le projet paraît acceptable.

**Préparation du Bulletin Infos de Villariès :**

Une réunion de préparation est prévue le lundi 20 novembre avec la commission ; chaque élu est sollicité pour donner les informations concernant sa propre commission municipale, les associations seront aussi sollicitées pour faire parvenir un compte rendu de leurs manifestations.

**Préparation du Noël des enfants : prévu le 9 décembre prochain.**

**Suivi du Projet Urbain Partenarial (PUP) :** Mr le Maire et Mr Barbes ont rencontré à plusieurs reprises les partenaires du PUP, pour la création du rond-point qui desservira à terme le futur lotissement route de Vacquiers ainsi que des aménagements communaux dans les années à venir. Les discussions sont en cours pour établir au mieux une répartition des participations financières de chaque partie.

**La Séance levée à 23h30.**

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ROUMAGNAC Léandre		DEL CARMEN Elodie	
BARBES Alain		HEITZ Monique	
BARIZZA Pascale		LAURIOL Eric	
BERTAGNA Alain		MERLY Marie-Ange	
BOISSIERE Sébastien		NOUVEL Odile	
BURET Jean-Philippe		PERLEMOINE Anita	
COURRIER Laurent		SAINGIER Hervé	
		TAUDOU Marjorie	